

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SOCIAL DE LA
M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE JEUDI 4 MAI
2000, À 20H00.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Bourbonnais, préfet
Monsieur Gilles Plante, préfet suppléant
Monsieur Gilles Beaudet, conseiller
Monsieur Robert Beaudry, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Honorius Charbonneau, conseiller
Monsieur André Choinière, conseiller
Monsieur Guy Dubé, conseiller
Monsieur Marcel Dulude, conseiller
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur Yves Laganière, conseiller
Monsieur Claude Perron, conseiller suppléant
Monsieur Claude Voyer, conseiller

Monsieur Pierre Bélanger, directeur général de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, assistait également à la séance.

Était absente :

Madame Jocelyne Lecavalier, conseillère (remplacée par monsieur
Claude Perron)

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, monsieur le Préfet déclare la séance ouverte.

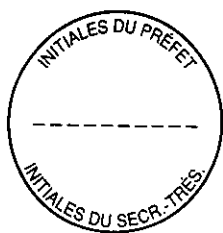
POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

00-05-085

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour suivant soit et est adopté, à savoir :

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2000
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer



No de résolution
ou annotation

00-05-085
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

6. Avis d'opportunité : règlements d'emprunt
 - 6.1 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : règlement d'emprunt numéro 1698
7. Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 avril 2000 du Comité consultatif régional d'aménagement
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2000 du Comité consultatif agricole
9. Avis de conformité : plans et règlements d'urbanisme
 - 9.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 845-93-B modifiant le règlement de zonage
 - 9.2 Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu : règlement numéro 92-010-04 modifiant le règlement de zonage
 - 9.3 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlement numéro U-120-73 modifiant le règlement de zonage
 - 9.4 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-93A modifiant le règlement de zonage
10. Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu : exclusion de la zone agricole, lots P-52 et P-58
11. Règlement numéro 14-14 : règlement modifiant le Schéma d'Aménagement, règlement numéro 14
12. Comité consultatif régional d'aménagement : nomination de représentants
 - 12.1 Ville de Carignan : nouveau représentant et représentant substitut
 - 12.2 Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu : représentant substitut
13. Ultratrain
 - 13.1 Position du Ministre des Transports du Canada
 - 13.2 M.R.C. de Roussillon : sécurité ferroviaire
14. Demandes d'appui
 - 14.1 M.R.C. de Beauce-Sartigan : programme d'infrastructures du Québec
 - 14.2 M.R.C. de Beauce-Sartigan : porcheries au Québec
 - 14.3 M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau : transferts routiers, prix du carburant
 - 14.4 M.R.C. du Granit : fusions municipales



No de résolution
ou annotation

00-05-085
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

15. Divers

15.1 Dépenses relatives à l'allocation automobile

15.2 La réorganisation municipale : rencontre des élus(es) de la M.R.C.

15.3 Motion de remerciement à monsieur Honorius Charbonneau

16. Affaires publiques

17. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2000

00-05-086

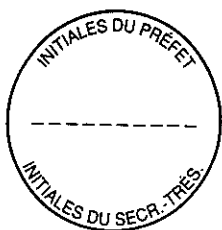
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2000
soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 4. CORRESPONDANCE

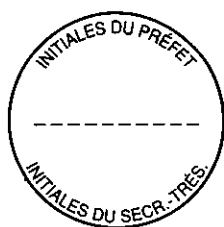
- 00-309 24-03-00 Lettre de MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN BERNIER, chargé de projet, NATURE-ACTION, portant sur une demande d'accord de la M.R.C. pour le projet de réhabilitation de l'habitat du poisson en milieu agricole, banc d'essai sur le ruisseau Massé à St-Basile-le-Grand : Phase II.
- 00-310 29-03-00 Lettre de MADAME SYLVIE COSSETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE CHAMPLAIN, transmettant le règlement numéro 99-50 portant sur le schéma d'aménagement révisé de leur M.R.C..
- 00-311 29-03-00 Lettre de MONSIEUR GEORGES FELLI, sous-ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, portant sur la semaine de la municipalité et Mérite municipal, édition 2000.
- 00-312 29-03-00 Certificat de publication de la MUNICIPALITÉ DE ST-ROCH-DE-RICHELIEU, portant sur la tenue du Bureau des délégués de cours d'eau des M.R.C. Le Bas-Richelieu et de La Vallée-du-Richelieu, du 10 avril 2000, 16 heures, portant particulièrement sur des travaux d'entretien dans le cours d'eau de la Rouchière.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

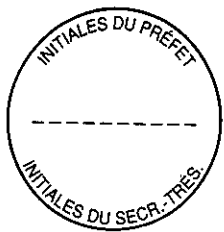
- 00-313 29-03-00 Lettre de MADAME LOUISE HAREL, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception de la nôtre portant sur la nomination de monsieur Pierre Bourbonnais à titre de représentant de la couronne Sud au sein du Comité aviseur de la région métropolitaine de Montréal.
- 00-314 29-03-00 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant la résolution numéro 2000-03-167 portant sur la position de la ville sur le second projet du Schéma d'Aménagement révisé.
- 00-315 30-03-00 Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant le certificat de publication portant sur la tenue du Bureau des délégués de cours d'eau des M.R.C. Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu, le 10 avril 2000, à 16 heures 15, touchant particulièrement les cours d'eau Second Grand Ruisseau, Ruisseau Belœil branches 27 et 28 ainsi que Ruisseau Belœil branches 13 et 15.
- 00-316 30-03-00 Certificat de publication de la VILLE DE STE-JULIE, portant sur la tenue du Bureau des délégués de cours d'eau des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu, le 10 avril 2000, à 16 heures 15, touchant particulièrement le cours d'eau Second Grand Ruisseau, Ruisseau Belœil branches 27 et 28 ainsi que Ruisseau Belœil branches 13 et 15.
- 00-317 30-03-00 Certificat de publication de la M.R.C. DE LAJEMMERAIS, portant sur la tenue du Bureau des délégués de cours d'eau des M.R.C. Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu, du 10 avril 2000, à 16 heures 15, touchant particulièrement le cours d'eau Second Grand Ruisseau, Ruisseau Belœil branches 27 et 28 ainsi que Ruisseau Belœil branches 13 et 15.
- 00-318 30-03-00 Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur des règlements numéros 99.17 et 99.18.
- 00-319 31-03-00 Lettre de MADAME CAROLE POIRIER, directrice de cabinet, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, accusant réception des documents relatifs au règlement numéro 14-14 modifiant notre Schéma d'aménagement.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

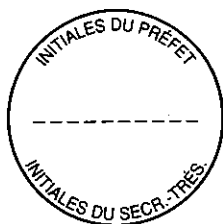
- 00-320 31-03-00 Lettre de MADAME MARTINE VALLIÈRE, directrice générale, MUNICIPALITÉ DE ST-AMABLE, transmettant le certificat de publication portant sur la tenue du Bureau des délégués de cours d'eau des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu, du 10 avril 2000, à 16 heures 15, touchant particulièrement le cours d'eau Second Grand Ruisseau, Ruisseau Belœil branches 27 et 28 ainsi que Ruisseau Belœil branches 13 et 15.
- 00-321 31-03-00 Copie conforme de la lettre de MESSIEURS JACQUES MESSIER, président, et LUC CHAMBERLAND, secrétaire, ASSOCIATION DES CITOYENS DE MONT-SAINT-HILAIRE, adressée à MADAME LOUISE HAREL, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, portant sur la modification au Schéma d'Aménagement pour l'affectation industrielle à la sortie 113 de l'autoroute 20 à Mt-St-Hilaire.
- 00-322 31-03-00 Lettre de MONSIEUR ANDRÉ MORIN, agente de développement, C.R.D.M., portant sur la campagne de promotion « chez nous, la relève c'est notre fille ».
- 00-323 31-03-00 Lettre de MONSIEUR DOMINIC MARCOTTE, CONSUMAJ, transmettant deux copies de l'avis public portant sur l'assemblée publique pour le cours d'eau La Petite Décharge Noire, branche #5.
- 00-324 31-03-00 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le règlement d'emprunt numéro 1697 pour avis du Conseil de la M.R.C..
- 00-325 03-04-00 Certificat de publication de la MUNICIPALITÉ DE ST-JEAN-BAPTISTE, portant sur la séance du Bureau des délégués du 10 avril 2000, à 17 heures, pour le cours d'eau Ruisseau à l'Ours.
- 00-326 03-04-00 Lettre de MONSIEUR GILLES DÉSY, directeur par intérim, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, accusant réception du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000.
- 00-327 03-04-00 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, approuvant les représentations contenues dans le document préparé par le service de la planification et du développement du territoire en date du 21 février 2000, portant sur la révision du Schéma d'Aménagement de la M.R.C.V.R..



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 00-328 04-04-00 Certificat de publication de MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE PAROISSE, portant sur la séance du Bureau des délégués du 10 avril 2000, à 17 heures, pour le cours d'eau Ruisseau à l'Ours.
- 00-329 05-04-00 Lettre de MONSIEUR MARC LANGEVIN, secrétaire-trésorier adjoint, M.R.C. DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU, transmettant la résolution numéro 2000-R-AG111 portant sur la demande de réajustement des transferts pour la prise en charge du réseau routier, augmentation des prix des carburants.
- 00-330 05-04-00 Lettre de MADAME SYLVIE McDUFF, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE STE-MARIE-MADELEINE, transmettant le certificat de publication dûment rempli pour la tenue de la séance du Bureau des délégués des M.R.C. Les Maskoutains et de La Vallée-du-Richelieu, portant sur les Branches numéros 5 et 6 du cours d'eau Petite Décharge Noire.
- 00-331 05-04-00 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, accusant réception de la nôtre portant sur l'entrée en vigueur du règlement numéro 14-12 et de son document d'accompagnement.
- 00-332 05-04-00 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, accusant réception de notre projet de règlement numéro 14-14 et de son document d'accompagnement.
- 00-333 05-04-00 Certificat de publication de la MUNICIPALITÉ DE ROUGEMONT, portant sur la séance du Bureau des délégués du 10 avril 2000, à 17 heures, pour le cours d'eau Ruisseau à l'Ours.
- 00-334 05-04-00 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorière, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, transmettant les documents relatifs à une session spéciale du 19 avril 2000 du Bureau des délégués des M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et du Haut-Richelieu en vue de l'adoption du règlement numéro 306 relatif au cours d'eau Trait-Carré.
- 00-335 06-04-00 Certificat de publication de la M.R.C. DE ROUVILLE, portant sur la séance du Bureau des délégués du 10 avril 2000, à 17 heures, pour le cours d'eau Ruisseau à l'Ours.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

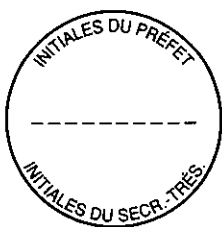
- 00-336 06-04-00 Lettre de MADAME CAROLE DULUDE, secrétaire, MUNICIPALITÉ DE ST-MARC-SUR-RICHELIEU, transmettant le certificat de publication portant sur la tenue du Bureau des délégués de cours d'eau des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu, du 10 avril 2000, à 16 heures 15, touchant particulièrement le cours d'eau Second Grand Ruisseau, Ruisseau Beloeil branches 27 et 28 ainsi que Ruisseau Beloeil branches 13 et 15.
- 00-337 06-04-00 Lettre de MONSIEUR JEAN-GUY OUELLET, président, SPORTS QUÉBEC, nous informant de l'ouverture de la période de mise en candidature pour le choix des milieux hôtes des finales des jeux du Québec pour la saison hiver et été 2003.
- 00-338 06-04-00 Lettre de MONSIEUR SERGE BILODEAU, secrétaire-trésorier, M.R.C. DU GRANIT, transmettant la résolution numéro 2000-34 nous informant de leur opinion concernant les fusions municipales.
- 00-339 06-04-00 Lettre de MONSIEUR BERNARD GAGNON, maire, VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, déposant le mémoire présenté verbalement devant la Commission qui s'est tenue le 23 mars dernier sur la consultation publique du PSAR II.
- 00-340 06-04-00 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE ST-DENIS-SUR-RICHELIEU, transmettant la résolution numéro 2000-04-069 nommant monsieur Paul-Honoré Desrosiers, à titre de substitut de monsieur Ovide Leblanc au sein du Comité consultatif régional d'aménagement.
- 00-341 06-04-00 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le premier projet de règlement numéro PR-186 conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 00-342 06-04-00 Lettre de MADAME MAUDE CÉRÉ, secrétaire générale, CRDM, nous invitant à leur transmettre le nom des personnes qui représenteront notre M.R.C. au sein des instances décisionnelles de l'organisme pour les deux prochaines années.
- 00-343 06-04-00 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, transmettant la résolution 2000-04-074 portant sur une demande d'activités para-agricoles.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

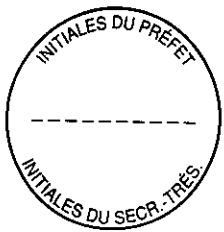
- 00-344 07-04-00 Lettre de MADAME JACINTHE BURELLE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, transmettant le certificat de publication portant sur la séance de Bureau des délégués des M.R.C. Les Maskoutains et de La Vallée-du-Richelieu pour l'intervention dans la Branche numéro 5 du cours d'eau Petite Décharge Noire.
- 00-345 07-04-00 Lettre de MADAME LOUISE HAREL, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, nous informant de leur approbation du projet de règlement numéro 14-13 modifiant le Schéma d'Aménagement de la M.R.C.V.R..
- 00-346 07-04-00 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, transmettant le certificat de publication portant sur une assemblée publique de la M.R.C.V.R. le 30 mars 2000, pour des travaux d'entretien dans la branche des Sept Arpents du Ruisseau Bernard.
- 00-347 07-04-00 Certificat de publication de la M.R.C. DES MASKOUTAINS, pour la séance du Bureau des délégués des M.R.C. de Rouville, de La Vallée-du-Richelieu et Les Maskoutains, le lundi 10 avril 2000, à 17 heures pour le Ruisseau à l'Ours.
- 00-348 07-04-00 Certificat de publication de la MUNICIPALITÉ DE ST-JEAN-BAPTISTE, portant sur l'assemblée publique pour le projet de règlement numéro 14-14 modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 00-349 07-04-00 Lettre de MONSIEUR JACQUES MOREAU, maire, MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES, transmettant la résolution numéro 072-2000 concernant la création d'une Communauté métropolitaine.
- 00-350 10-04-00 Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant le certificat de publication portant sur l'assemblée publique pour le projet de règlement numéro 14-14 modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 00-351 10-04-00 Certificat de publication de la VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, portant sur l'assemblée publique pour le projet de règlement numéro 14-14 modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 00-352 10-04-00 Certificat de publication de la MUNICIPALITÉ DE ST-DENIS-SUR-RICHELIEU, portant sur l'assemblée publique pour le projet de règlement numéro 14-14 modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 00-353 10-04-00 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, accusant réception du procès-verbal de la séance tenue le 2 mars 2000 par la M.R.C.V.R..



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

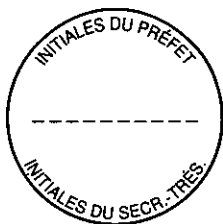
- 00-354 10-04-00 Lettre de MADAME CAROLE DULUDE, secrétaire, MUNICIPALITÉ DE ST-MARC-SUR-RICHELIEU, transmettant le certificat de publication portant sur l'assemblée publique pour le projet de règlement numéro 14-14 modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 00-355 10-04-00 Lettre de MONSIEUR PIERRE LANDRY, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, transmettant le certificat de publication portant sur l'assemblée publique pour le projet de règlement numéro 14-14 modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 00-356 10-04-00 Lettre de MONSIEUR LÉANDRE FLUET, CDMex, transmettant copie du profil de la branche #27 du Ruisseau Beloeil.
- 00-357 11-04-00 Lettre de MADAME GISÈLE COLLETTE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, transmettant les documents nécessaires portant sur une demande d'appui à la M.R.C. pour une demande d'exclusion à la CPTAQ.
- 00-358 11-04-00 Lettre de MONSIEUR JACQUES RENAUD, greffier adjoint, VILLE DE CARIGNAN, désignant monsieur Daniel Lafond à titre de membre du Comité consultatif régional d'aménagement ainsi que monsieur Jacques Renaud à titre de substitut.
- 00-359 12-04-00 Lettre de MADAME SYLVIE BURELLE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-MARC-SUR-RICHELIEU, transmettant le premier projet de règlement numéro 7-2000 modifiant le règlement de zonage numéro 3-91.
- 00-360 13-04-00 Certificat de publication de la MUNICIPALITÉ DE ST-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, portant sur l'assemblée publique pour le projet de règlement numéro 14-14 modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 00-361 14-04-00 Lettre de MONSIEUR JEAN-JULES DANSEREAU, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, transmettant copie conforme de la résolution numéro 2000-04-069 portant sur le retrait de la municipalité dans le territoire de la Communauté métropolitaine pour la région de Montréal.
- 00-362 14-04-00 Lettre de MADAME JACINTHE BURELLE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-CHARLES-SUR-RICHELIEU, transmettant le certificat de publication portant sur l'assemblée publique pour le projet de règlement numéro 14-14 modifiant le Schéma d'Aménagement.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 00-363 14-04-00 Lettre de MADAME CAROLE POIRIER, directrice de cabinet, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, accusant réception de la nôtre portant sur les travaux du comité aviseur de la Communauté métropolitaine de Montréal.
- 00-364 14-04-00 Lettre de MONSIEUR JEAN-JULES DANSEREAU, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE ST-CHARLES-SUR-RICHELIEU, transmettant la copie conforme de la résolution no. 2000-04-073 portant sur le projet de règlement numéro 14-14 amendant le Schéma d'Aménagement.
- 00-365 14-04-00 Lettre de MONSIEUR MICHEL RHEAULT, directeur général, CHAMBRE DE COMMERCE DE LA RIVE-SUD, nous transmettant le dossier complet intitulé : « Le transport des marchandises et des personnes : orientations et priorités d'action ».
- 00-366 14-04-00 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le second projet de règlement numéro PR-186, conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 00-367 17-04-00 Lettre de MONSIEUR GILLES PICHÉ, directeur général, M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN, transmettant la résolution numéro 2000-03-40, portant sur le budget du Québec – programme d'infrastructure du Québec.
- 00-368 17-04-00 Lettre de MONSIEUR JACQUES DIGNARD, président, CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RIVE-SUD, portant sur la 16^e édition du concours Prix d'excellence, destiné à reconnaître publiquement la qualité des entreprises qui contribuent à l'essor économique de la région.
- 00-369 17-04-00 Lettre de MONSIEUR MARIO CHAMBERLAND, directeur général, LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE, portant sur leur assemblée générale annuelle du 1^{er} juin 2000.
- 00-370 17-04-00 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le règlement d'emprunt numéro 1698 pour avis du Conseil de la M.R.C..
- 00-371 18-04-00 Certificat de publication de la VILLE DE CARIGNAN, transmettant le certificat de publication portant sur l'assemblée publique pour le projet de règlement numéro 14-14 modifiant le Schéma d'Aménagement.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 00-372 18-04-00 Lettre de MONSIEUR JEAN-JULES DANSEREAU, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE ST-CHARLES-SUR-RICHELIEU, transmettant les seconds projets de règlements nos 277-96-029-F, 277-96-031-A et 277-96-030-B.
- 00-373 19-04-00 Lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, député, COMTÉ DE BORDUAS, transmettant copie du document reçu de monsieur Luc Goulet portant sur le Chemin des Lots situé à St-Jean-Baptiste.
- 00-374 19-04-00 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, accusant réception de la résolution numéro 00-04-075 adoptant le règlement numéro 14-13 modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 00-375 19-04-00 Lettre de MONSIEUR FRANÇOIS BOUTIN, conseiller en aménagement et en environnement, FÉDÉRATION DE L'U.P.A. DE ST-JEAN-VALLEYFIELD, portant sur la branche #23 du Ruisseau Massé situé à Carignan et à St-Basile-le-Grand.
- 00-376 20-04-00 Certificat de publication de la VILLE D'OTTERBURN PARK, transmettant le certificat de publication portant sur l'assemblée publique pour le projet de règlement numéro 14-14 modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 00-377 20-04-00 Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, transmettant la résolution numéro 2000-75 portant sur les procédures légales contre un propriétaire intervenu illégalement dans le cours d'eau Second Grand Ruisseau.
- 00-378 20-04-00 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, nous informant de l'entrée en vigueur des règlements numéros U-120-74 et U-120-76, conformément à l'article 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- 00-379 25-04-00 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant le certificat de publication portant sur la séance du Bureau des délégués de cours d'eau des M.R.C. Les Maskoutains et de La Vallée-du-Richelieu pour des interventions dans les Branches 5 et 6 du cours d'eau Petite Décharge Noire.
- 00-380 25-04-00 Certificat de publication de la VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, portant sur l'assemblée publique pour le projet de règlement numéro 14-14 modifiant le Schéma d'Aménagement de la M.R.C.V.R..



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 00-381 25-04-00 Lettre de MADAME MARIE-FRANCE BISSONETTE, greffière, VILLE DE LASALLE, transmettant la résolution numéro 2000-283 portant sur le respect des principes de démocratie locale.
- 00-382 25-04-00 Lettre de MONSIEUR GUY CHARTRAND, adjoint spécial – Québec, CABINET DU MINISTRE DES TRANSPORTS, en réponse à la nôtre portant sur le transport de produits pétroliers par rail, se rapportant à l'Ultratrain.
- 00-383 25-04-00 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, accusant réception du règlement numéro 14-13 modifiant le Schéma d'Aménagement de la M.R.C.V.R..
- 00-384 25-04-00 Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, secrétaire-trésorier, M.R.C. LES MASKOUTAINS, transmettant les documents relatifs au règlement numéro 00-92 modifiant le schéma d'aménagement de leur M.R.C..
- 00-385 25-04-00 Lettre de MONSIEUR JEAN ROBERT, préfet, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, transmettant copie conforme de la résolution numéro 2000-79 portant sur la réforme Harel.
- 00-386 25-04-00 Lettre de MONSIEUR CLAUDE BARRON, directeur général, L'ANTRE-TEMPS, nous invitant à assister à une conférence de presse le 2 mai 2000, à 10 heures, afin de souligner le 15^e anniversaire de leur maison, sous le thème : « Depuis 15 ans, de tout cœur avec les jeunes ».
- 00-387 25-04-00 Lettre de MONSIEUR PIERRE LANDRY, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, transmettant les seconds projets de règlements 282-54-2000, 282-55-2000 et le règlement 327-01-2000.
- 00-388 26-04-00 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART, jr., POUPART & POUPART AVOCATS, nous informant que l'audition à la Cour supérieure de Longueuil a été fixée au 19 octobre prochain dans le dossier M.R.C.V.R. c. Pattison Québec inc. et ville de Carignan.
- 00-389 26-04-00 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE ST-JEAN-BAPTISTE, transmettant la résolution numéro 088-00 portant sur l'aménagement de la Carrière Poudrette.

PUBLICATIONS DU MOIS D'AVRIL 2000

Cyclus

vol. 11, no. 1
mars 2000

Info Forêt

no. 63
février 2000



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

Urba	vol. 21, no. 2 mars – avril 2000
Gazette officielle du Québec	no. 11 15 mars 2000
Gazette officielle du Québec	no. 12 22 mars 2000
Québec Habitation	vol. 17, no. 2 mars-avril 2000
Quorum	vol. 25, no. 3 avril – mai 2000
Gazette officielle du Québec	no. 13 29 mars 2000
Infrastructures	vol. 7, no. 3 mars 2000
Muni-express	no. 3 29 mars 2000
Gazette officielle du Québec	no. 13B 31 mars 2000
Québec Vert	vol. 22, no. 3 avril 2000
Gazette officielle du Québec	no. 13A 30 mars 2000
Gazette officielle du Québec	no. 14 5 avril 2000
Le RESAM	vol. 12, no. 3 avril 2000
Gazette officielle du Québec	no. 15 12 avril 2000

POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

00-05-087

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière**

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 00-05 du chèque #8677 au chèque #8725 pour un montant total de 54 868,22 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 6. AVIS D'OPPORTUNITÉ : RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

6.1 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : règlement numéro 1698

00-05-088

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a transmis pour avis au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 1698, portant sur le prolongement d'une rue en périmètre urbain;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1698 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, portant sur le prolongement d'une rue en périmètre urbain.

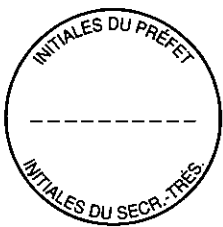
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA-ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2000 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 avril 2000 du Comité consultatif régional d'aménagement.

POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2000 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2000 du Comité consultatif agricole.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 9. AVIS DE CONFORMITÉ : PLANS ET RÈGLEMENTS
D'URBANISME**

9.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 845-93-B modifiant le règlement de zonage

00-05-089

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 845-93-B modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 845-93-B, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 845-93-B, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 00-04-037, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 845-93-B est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 845-93-B, modifiant le règlement de zonage de la ville Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu : règlement numéro 92-010-04 modifiant le règlement de zonage

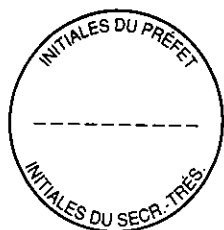
00-05-090

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 92-010-04 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE ledit règlement crée une nouvelle zone où des usages récréatifs intensifs sont permis en affectation agricole, à moins d'un (1) kilomètre du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE, pour entrer en vigueur, le règlement numéro 92-010-04 requiert l'approbation du Conseil de la M.R.C.;



No de résolution
ou annotation

00-05-090
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 00-04-038, le Comité consultatif régional d'aménagement recommande au Conseil d'approuver le règlement numéro 92-010-04, puisqu'à son avis il est conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 00-04-027, le Comité consultatif agricole ne recommande pas au Conseil d'approuver le règlement numéro 92-010-04, puisqu'à son avis il permet des interventions qui ne sont pas conformes aux orientations gouvernementales concernant le territoire agricole

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 92-010-04, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, soit et est désapprouvé.

REJETTÉE MAJORITAIREMENT, messieurs Gilles Beudet, Robert Beaudry, Jacques Durand, Yves Laganière et Claude Perron ayant voté en faveur de la résolution; alors que messieurs Julien Bussière, Honorius Charbonneau, André Choinière, Guy Dubé, Marcel Dulude, Bernard Gagnon, Gilles Plante et Claude Voyer ont voté contre la résolution. La majorité des voix exprimées représente également la majorité de la population.

00-05-091

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

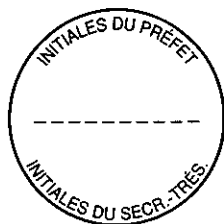
ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 92-010-04 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE ledit règlement crée une nouvelle zone où des usages récréatifs intensifs sont permis en affectation agricole, à moins d'un (1) kilomètre du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE, pour entrer en vigueur, le règlement numéro 92-010-04 requiert l'approbation du Conseil de la M.R.C.;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 00-04-038, le Comité consultatif régional d'aménagement recommande au Conseil d'approuver le règlement numéro 92-010-04, puisqu'à son avis il est conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 00-04-027, le Comité consultatif agricole ne recommande pas au Conseil d'approuver, le règlement numéro 92-010-04, puisqu'à son avis il permet des interventions qui ne sont pas conformes aux orientations gouvernementales concernant le territoire agricole



No de résolution
ou annotation

00-05-091
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 92-010-04, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, soit et est approuvé.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT, messieurs Julien Bussière, Honorius Charbonneau, André Choinière, Guy Dubé, Marcel Dulude, Bernard Gagnon, Gilles Plante et Claude Voyer ayant voté en faveur de la résolution; alors que messieurs Gilles Beaudet, Robert Beaudry, Jacques Durand, Yves Laganière et Claude Perron ont voté contre la résolution. La majorité des voix exprimés représente également la majorité de la population.

9.3 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlement numéro U-120-73 modifiant le règlement de zonage

00-05-092

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté le règlement numéro U-120-73 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro U-120-73, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-120-73, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 00-03-027, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-120-73, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 00-04-024, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro U-120-73 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro U-120-73, modifiant le règlement de zonage de la ville Saint-Basile-le-Grand, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

9.4 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-93A modifiant le règlement de zonage

00-05-093

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-93A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-93A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-93A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 00-03-032, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-93A, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 00-04-026, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-93A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur André Choinière**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-93A, modifiant le règlement de zonage de la ville Chambly, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 10. MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU :
EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE, LOTS P-52 ET P-58**

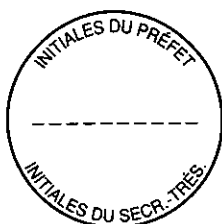
00-05-094

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a entamé des procédures, auprès de la Commission de protection du territoire agricole, afin d'exclure de la zone agricole permanente une partie des lots P-52 et P-58.;

ATTENDU QU'une demande d'exclusion formulée par une municipalité locale nécessite un avis de la M.R.C., eu égard au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 2000-04-092, la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu sollicite la M.R.C. à cet effet;

ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 00-04-039, recommande au Conseil d'appuyer la municipalité dans ses démarches;



No de résolution
ou annotation

00-05-094
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 00-04-028, ne recommande pas au Conseil d'appuyer la municipalité dans ses démarches

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU D'appuyer la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu dans ses démarches, auprès de la Commission de protection du territoire agricole, afin d'exclure de la zone agricole permanente une partie des lots P-52 et P-58, puisque la démarche entreprise est conforme aux dispositions du Schéma d'Aménagement.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT, messieurs Gilles Beaudet, Robert Beaudry, Jacques Durand, Yves Laganière et Claude Perron ayant voté contre la résolution.

POINT 11. RÈGLEMENT NUMÉRO 14-14 : RÈGLEMENT MODIFIANT
LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT, RÈGLEMENT NUMÉRO
14

00-05-095

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement stipule que les usages récréatifs intensifs peuvent être implantés en affectation agricole uniquement lorsqu'ils se situent aux abords des routes 133 et 223, à un maximum d'un (1) kilomètre des limites des périmètres d'urbanisation, dans la partie Nord de la M.R.C.;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a présenté une demande de modification au Schéma d'Aménagement afin de reconnaître les usages récréatifs intensifs à l'extérieur de la limite d'un (1) kilomètre du périmètre urbain en zone agricole;

ATTENDU QU'à cet effet, le Conseil a adopté le projet de règlement numéro 14-14 permettant l'implantation d'usages récréatifs intensifs en zone agricole, dans le corridor de la rivière Richelieu, en fonction de critères plutôt qu'en fonction d'une distance;

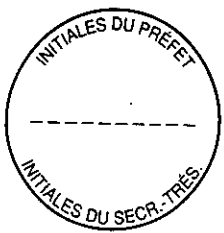
ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé, accompagné du projet de règlement;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis, pour avis, aux municipalités membres de la M.R.C. et aux M.R.C. adjacentes et a fait l'objet d'une assemblée publique;

ATTENDU QUE, de l'avis du Conseil, les représentations formulées ne nécessitent pas de modification au projet de règlement numéro 14-14

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé



No de résolution
ou annotation

00-05-095
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU D'adopter le règlement numéro 14-14 "Règlement modifiant le Schéma d'Aménagement, règlement numéro 14", tel qu'annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 12. COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT :
NOMINATION DE REPRÉSENTANTS**

12.1 Ville de Carignan : nouveau représentant et représentant substitut

00-05-096

ATTENDU QUE la ville de Carignan, par la résolution numéro 00-04-75, désire modifier son représentant et son représentant substitut au sein du Comité consultatif régional d'aménagement;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 00-04-75, la ville de Carignan propose le nom de monsieur Daniel Lafond à titre de représentant et monsieur Jacques Renaud à titre de représentant substitut;

ATTENDU QUE, selon les règlements de Régie interne du Comité, c'est au Conseil de la M.R.C. à procéder à la nomination des représentants d'une municipalité au sein du Comité consultatif régional d'aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU QUE monsieur Daniel Lafond soit et est nommé à titre de représentant de la ville de Carignan, au sein du Comité consultatif régional d'aménagement.

QUE monsieur Jacques Renaud soit et est nommé à titre de représentant substitut de la ville de Carignan, au sein du Comité consultatif régional d'aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu : représentant substitut

00-05-097

ATTENDU QUE monsieur Ovide Leblanc est le représentant de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu au sein du Comité consultatif régional d'aménagement;

ATTENDU QUE monsieur Leblanc étant en convalescence prolongée, il y a lieu de procéder à la nomination d'un représentant substitut;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 2000-04-069, la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu propose monsieur Paul-Honoré Desrosiers;



No de résolution
ou annotation

00-05-097
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE, selon les règlements de Régie interne du Comité, c'est au Conseil de la M.R.C. à procéder à la nomination des représentants d'une municipalité au sein du Comité consultatif régional d'aménagement

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand**

ET RÉSOLU QUE monsieur Paul-Honoré Desrosiers soit et est nommé à titre de représentant substitut de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu au sein du Comité consultatif régional d'aménagement, pour la durée de la convalescence du représentant de la municipalité, monsieur Ovide Leblanc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 13. ULTRATRAIN

13.1 Position du Ministre des Transports du Canada

Les membres du Conseil prennent connaissance de la lettre du cabinet du ministre des Transports du Canada en réponse à une résolution du Conseil, concernant les mesures de sécurité relatives à l'Ultratrain.

Les membres du Conseil demandent au directeur général d'adresser une lettre au ministre afin d'obtenir, dès que disponible, copie du document qui sera soumis par le Bureau de la sécurité des Transports suite à son enquête sur l'accident ferroviaire survenu à Mont-Saint-Hilaire. De demander également un horaire de l'Ultratrain qui passe sur le territoire de la M.R.C..

13.2 M.R.C. de Roussillon : sécurité ferroviaire

Les membres du Conseil conviennent de ne pas donner suite à la demande d'appui de la M.R.C. de Roussillon, compte tenu qu'une résolution semblable a déjà été adoptée par le Conseil.

POINT 14. DEMANDES D'APPUI

14.1 M.R.C. de Beauce-Sartigan : programme d'infrastructures du Québec

Le Conseil convient de ne pas donner suite à la demande d'appui de la M.R.C. de Beauce-Sartigan à ce sujet.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

00-05-098

14.2 M.R.C. de Beauce-Sartigan : porcheries au Québec

ATTENDU QUE l'application des dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (projet de loi 23), relatives au contrôle des usages en zone agricole et le "droit de produire" a pour effet d'engendrer, dans le cas de l'établissement de porcheries à proximité des milieux urbains ou de villégiature, des tensions;

ATTENDU QUE les décideurs municipaux sont aux prises avec cette réalité sans avoir de véritable solution à offrir aux parties pour concilier la préservation de la qualité de vie de la population, tout en assurant aux producteurs agricoles leur droit de produire en toute quiétude;

ATTENDU QUE des municipalités désirent adopter un règlement visant à modifier le règlement de zonage afin de limiter l'établissement d'élevages porcins exclusivement à ceux qui sont sur fumier solide (litière accumulée ou litière biomâîtrisée);

ATTENDU QU'il n'appartient pas à une M.R.C. d'assumer seule les préjudices légaux pouvant découler d'une interprétation de la conformité d'un tel règlement de modification aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (projet de loi 23) et au respect des orientations gouvernementales en matière agricole;

ATTENDU QUE la M.R.C. est d'avis qu'il appartient aux responsables gouvernementaux concernés de clarifier une fois pour toute la voie à suivre pour que le développement de l'industrie porcine se fasse dans le respect de la qualité de vie des milieux ruraux

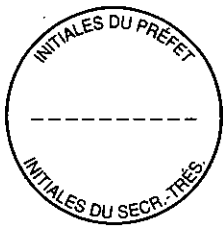
EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière**

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu s'adresse au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole et au ministre de l'Environnement afin de savoir :

- si les municipalités peuvent contrôler l'établissement d'élevage porcin sur leur territoire et dans l'éventualité d'une réponse affirmative d'indiquer comment elles peuvent le faire;
- quelles sont les responsabilités qui incombent aux M.R.C. en cette matière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

14.3 M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau : transferts routiers, prix du carburant

Les membres du Conseil conviennent de ne pas donner suite à la demande d'appui de la M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau.

14.4 M.R.C. du Granit : fusions municipales

Les membres du Conseil conviennent de ne pas donner suite à la demande d'appui de la M.R.C. du Granit.

POINT 15. DIVERS

15.1 Dépenses relatives à l'allocation automobile

00-05-099

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR JULIEN BUSSIÈRE À L'EFFET QUE LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE SERA DÉPOSÉ POUR ADOPTION UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE TARIF APPLICABLE AUX DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL.

Donné à Beloeil, ce quatrième (4^e) jour du mois de mai l'an deux mille.

15.2 La réorganisation municipale : rencontre des élus(es) de la M.R.C.

00-05-100

ATTENDU QUE madame la Ministre Louise Harel a déposé son livre Blanc relatif à la réorganisation municipale;

ATTENDU QU'il y a lieu de tenir une rencontre d'information et d'échanges sur le livre Blanc, impliquant l'ensemble des élus(es) de la M.R.C.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante

ET RÉSOLU DE tenir une rencontre d'information et d'échanges avec tous les élus(es) de la M.R.C. relativement au Livre Blanc sur la réorganisation municipale.

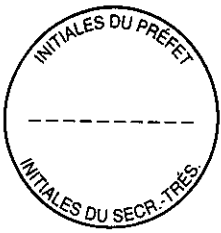
QUE la rencontre ait lieu le 31 mai 2000, à compter de 19 heures 30, au Centre communautaire de Saint-Basile-le-Grand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.3 Motion de remerciement à monsieur Honorius Charbonneau

00-05-101

ATTENDU QUE monsieur Honorius Charbonneau occupe le poste de maire de la ville de Mont-Saint-Hilaire depuis trente-deux (32) ans;



No de résolution
ou annotation

00-05-101
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE monsieur Charbonneau a toujours collaboré activement à l'essor de notre région;

ATTENDU QUE monsieur Charbonneau a participé à la mise sur pied de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE, parmi ses multiples fonctions, monsieur Charbonneau a occupé le poste de préfet de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu durant dix (10) ans;

ATTENDU QUE monsieur Charbonneau a toujours offert sa précieuse collaboration à tous les membres du Conseil de la M.R.C. qui se sont succédés au cours des ans;

ATTENDU QUE monsieur Charbonneau a décidé de se retirer de la vie politique à compter du 29 mai 2000;

ATTENDU QUE de ce fait, monsieur Charbonneau participe aujourd'hui à sa dernière séance de Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, par les membres du Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, de remercier chaleureusement monsieur Honorius Charbonneau pour tout le travail qu'il a accompli au sein de notre communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 10.

Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier

Pierre Bourbonnais
préfet

00-05-102